

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 septembre 1995, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

L'association POLIS est une association internationale de droit belge dont le siège est établi à Bruxelles. Elle a été créée afin d'accroître l'échange d'expériences entre les villes sur le thème de l'application des technologies nouvelles pour améliorer les conditions de la mobilité urbaine et des déplacements. De plus, elle facilite la réponse aux appels d'offres lancés régulièrement par les directions générales de la commission de l'Union européenne (DG 13 et DG 7) sur le thème de la télématique et des transports.

Créée en 1994, l'association POLIS regroupe une trentaine de villes françaises et européennes et la Communauté urbaine est représentée par un élu au sein de l'assemblée générale ;

B - Propose de désigner le représentant de la communauté urbaine de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association POLIS ;

Vu le présent dossier ;

Vu le résultat de scrutin ;

délibère

Désigne monsieur Christian Philip en tant que représentant de la communauté urbaine de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association POLIS.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,